



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 18 juin 2021

PRÉVENTION AUTOUR DES NOYADES

En cette période pré-estivale et de fortes chaleurs, les lacs, les cours d'eau et les rivières de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône sont très prisés par un public en recherche de points de baignade. La noyade est la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans et justifie le rappel des conseils pratiques et comportements à adopter pour se baigner sans danger.

Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône appelle donc à la plus grande vigilance face aux risques de noyade dont plusieurs cas ont été signalés ces derniers jours. Pour vous baigner en toute sécurité :

Informez-vous :

- Lisez les panneaux d'affichage, signalant les risques ou l'interdiction de baignade, disposés sur les berges, parkings... ;
- Consultez les bulletins météorologiques ;
- Adaptez-vous à l'évolution des conditions de baignade.

Ne surestimez pas vos capacités physiques ou aquatiques quel que soit votre âge :

- Sortez de l'eau au moindre trouble physique ;
- Attention aux eaux froides à très froides ;
- Les courants peuvent être dangereux ;
- Attention aux eaux pouvant être troubles à cause des sols vaseux ou de la présence d'herbes aquatiques. Elles peuvent susciter une panique et une perte de moyens ;
- Si vous êtes fatigué, allongez-vous sur le dos pour dégager vos voies respiratoires et appelez à l'aide ;
- Ne luttez pas contre le courant ou les vagues pour ne pas vous épuiser.

Surveillez vos enfants et surveillez-vous mutuellement :

- Méfiez-vous des bouées et autres objets flottants. Ils ne protègent pas de la noyade ;
- Restez toujours avec les enfants. Ne les quittez pas des yeux. Désignez un seul responsable de leur surveillance ;
- Soyez capable de donner l'alerte (112 / sapeurs-pompiers – SAMU).

De manière générale, le préfet appelle également nos concitoyens à ne pas se baigner dans les endroits quand les baignades sont interdites afin de limiter les risques de noyade.

Cabinet du préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69